



2/2 suite

**Après les réunions Fusion des 30 et 31 janvier sur les qualifications, les régimes indemnitaires, les conditions de travail et les règles de gestion,**

**ENSEMBLE, IL VA FALLOIR SE BATTRE !**

**Pour la revalorisation immédiate des régimes indemnitaires !**

Lors de la présentation du dossier, l'administration a identifié 3 types de régimes indemnitaires. Les régimes standards, dans lesquels se retrouvent 65 % des agents DGI et 85 % des agents DGCP, les régimes spécifiques (14 % de la DGI, 12 % de la DGCP) attribués aux agents d'administrations centrales, des CSI, des DIT, aux EDRA, aux EMR, aux stagiaires et élèves... et les régimes atypiques (CH, cadastre, CIS, centre d'encaissement, huissiers...).

Dans chacun de ces régimes, les différences entre la DGI et la DGCP sont plus ou moins importantes et le plus souvent au profit des agents des Impôts, hormis pour l'encadrement et pour certains inspecteurs du Trésor.

Mais en prétextant l'ampleur du chantier, l'administration refuse toujours de prendre les mesures indispensables pour un traitement juste et égalitaire de tous les agents et se contente de demi-mesures très loin du compte : 350 euros une fois pour toutes, une harmonisation progressive (d'ici 4 ans !) et

**Les revendications du SNUI et de SUD Trésor sur les régimes indemnitaires, déjà largement diffusées, ont été rappelées :**

- **Harmonisation et revalorisation des indemnités IAT, IFTS, ACF, prime de rendement,**
- **Pas de modulation des primes,**
- **Rejet des primes de réformes et de performances,**
- **Utilisation du budget des primes citées ci-dessus pour le répartir autrement et égalitairement en attribuant 6 points d'ACF à tous les agents (240 euros par an),**
- **Doublement de l'Indemnité Mensuelle de technicité**

Bien entendu, cette opération de revalorisation doit avoir lieu dans les plus brefs délais, en tous cas avant la fin de l'année 2008.

## Pour une formation professionnelle de qualité !

Selon l'administration, « *la formation professionnelle est un accompagnement important de la réforme en respectant un rythme souhaité par les agents* ».

Le SNUI et SUD Trésor ont pris au pied de la lettre cette déclaration. En réaffirmant leur opposition à la polyvalence totale dans les SIP, ils ont donc exigé que les formations se fassent à un rythme très très progressif ! De plus, le bilan remis l'été dernier au ministre par nos deux syndicats sur les accueils communs et les délégations de compétences croisées avaient montré les points faibles de la formation professionnelle (trop légère, trop rapide, trop hétérogène...) et cela nous a poussé à demander les engagements suivants :

- l'accès à une catégorie supérieure nécessite une formation initiale unique et importante,
- le volume budgétaire attribué doit être à la hauteur des enjeux, donc largement abondé,
- la pérennité de tous les sites actuels de formation doit être affirmée,
- les actions de formation en cours de carrière doivent avoir lieu à proximité du lieu de travail,
- le temps consacré à la formation (stagiaires, formateurs...) doit être compensé en emplois,
- les établissements de formation doivent fonctionner avec des formateurs permanents,
- l'ensemble des formateurs, tuteurs et moniteurs doivent être formés et reconnus,
- la formation initiale doit reposer sur la mixité (inspecteurs, contrôleurs, agents, internes, externes)
- la formation « métier » doit être de plein droit et hors du champ du droit individuel à la formation.

D'autre part, le SNUI et SUD Trésor ont considéré que certaines orientations du dossier n'étaient pas claires et qu'il était nécessaire de préciser en particulier quelles allaient être les modalités régissant le choix de la filière après la formation initiale.

Sur tous ces sujets, le coordonnateur de la fusion a répondu que les discussions ne faisaient que commencer, que l'administration n'avait pas l'intention de faire

des économies en matière de formation, qu'il n'y aurait pas de précipitation, pas de suppressions d'écoles et que les centres d'études de proximité seraient maintenus.

Enfin, il nous a donné l'assurance que la formation professionnelle serait conciliée avec l'activité des services, ce qui nous laisse dubitatif vu le nombre de suppressions d'emplois.

## Pour une réelle amélioration des conditions de vie au travail !

L'obstination du SNUI et de SUD Trésor à faire de l'amélioration des conditions de vie au travail une revendication centrale repose tout autant sur la condamnation des dégradations provoquées par les précédentes réformes que sur l'impérieuse nécessité de forcer l'administration à en prendre la véritable dimension. Sur ce deuxième point, les deux administrations ne sont pas au même niveau, mais si la DGI donne l'impression d'être en avance, elle est néanmoins très en retard puisqu'elle peine encore à passer du stade des constats et des enquêtes à celui de l'action.

Le débat sur les conditions de vie au travail avait déjà été entamé lors des discussions sur la constitution des SIP (cf. compte –rendu de la réunion du 18 janvier) et le SNUI et SUD Trésor ont rappelé l'urgente obligation pour l'administration de corriger l'existant dans

nombre de services, qu'ils soient de près ou de loin concernés par le processus de fusion.

A ce titre, les notes de cadrage des deux Directions Générales, diffusées suite au CHSM de juin 2007, ne sont qu'une base minimum qui ne prend toujours pas en compte tout le champ des conditions de vie au travail.

**En effet, pour le SNUI et SUD Trésor, il faut dépasser le seul cadre matériel de travail pour englober aussi les conditions de logement, de transport, de rémunérations, de reconnaissance... pour obtenir une amélioration réelle et globale des conditions de vie au travail.**

Il faut également tenir compte de l'organisation du travail et des services, ce à quoi l'administration se déclare prête, et nous serons particulièrement attentifs à la façon dont le ministre proposera la négociation sur ce thème à partir du 11 février prochain.

**Le SNUI et SUD Trésor ont d'abord exigé que le CHS Ministériel et le CNAS traite de la fusion bien en amont de ses premières concrétisations et que les CHS DI au niveau départemental soient saisis de tous les projets locaux avant les prises de décisions en CTP locaux.** Pour s'y préparer, nous avons insisté pour que le coordonnateur de la fusion organise une rencontre avec les acteurs – préventeurs (Inspecteurs Hygiène et sécurité, médecins de prévention, ergonomes), l'administration et les organisations syndicales. Agir en amont pour éviter des erreurs et des gaspillages financiers en matière de travaux immobiliers notamment, cela aurait déjà dû être fait, et on ne peut plus se contenter de simples déclarations d'intention.

**Cela dit, cette démarche préventive n'évitera pas les conflits si l'administration reste sur ses positions extrêmement dures concernant les indicateurs, la polyvalence et le travail en plateau (ou en marguerite) ainsi que si elle persiste dans sa politique de suppressions d'emplois.**

**Le SNUI et SUD Trésor ont également insisté** pour que l'administration ne se contente plus de respecter ses seules obligations juridiques sur le Document Unique (outil de recensement, d'évaluation et de prévention des risques professionnels) et sur le problème de l'amiante, mais plutôt pour qu'elle adopte enfin une démarche qui traite véritablement les conséquences issues des problèmes identifiés, notamment dans l'organisation du travail. Il en va de même pour les TMS (troubles musculosquelettiques) et les situations de stress qui se multiplient à la DGI et à la DGCP, comme dans d'autres administrations d'ailleurs.

Ensuite, concernant le traitement des agents en difficulté, le SNUI et SUD Trésor, tout en appréciant la sensibilité affichée de l'administration pour les prendre mieux en charge, l'ont prévenue contre tout détournement de cette volonté. Nous avons rappelé que la constitution de pôles médico-sociaux mélangeant les acteurs sociaux (assistant(e) social(e), mutuelle) et l'autorité administrative était de nature à donner à celle-ci, sous couvert d'une meilleure identification des cas, un moyen de les stigmatiser encore plus qu'aujourd'hui.

**Le SNUI et SUD Trésor ont solennellement déclaré qu'au regard du calendrier de préfiguration des SIP (printemps 2008) voulu par le ministre, il était matériellement impossible d'organiser le débat préalable nécessaire sur les conditions de vie au travail, ne serait-ce qu'au regard de la dimension ergonomique et de l'organisation du travail. Devant la légèreté de la réponse de l'administration (« on n'aura pas le temps de se mettre en situation réelle »), le SNUI et SUD Trésor se sont indignés de constater, une fois de plus, que les agents préfigurateurs – expérimentateurs allaient être « sacrifiés » en subissant une nouvelle dégradation de leurs conditions de travail, comme si tout le débat en cours sur ce sujet n'existait pas !**

En résumé, l'administration a confirmé qu'elle souhaite avoir une « *démarche professionnelle* » sur les conditions de travail, qu'elle est donc prête à en élargir le champ et qu'elle désire s'engager dans la constitution d'une structure administrative (recrutement d'un ergonome propre à la DG unifiée) en charge de ce sujet. Elle a également reconnu qu'il fallait se pencher sur les conséquences de sa politique d'indicateurs et que la polyvalence ne devait pas constituer la base de l'organisation du travail dans les futurs SIP. Pour le SNUI et SUD Trésor, ces paroles importantes nécessitent maintenant une confirmation dans la bouche du ministre et des actes forts dans les plus brefs délais !

## **Pour renforcer les droits et garantir les règles de gestion !**

L'administration entend bien mettre à profit la période 2009 – 2011, présentée comme « transitoire » dans le cadre de la fusion totale, pour renforcer le pouvoir de l'Administration face aux droits des agents.

La référence systématique à la « nécessité de service » en est l'illustration visible. En quelques mois, le Ministère est passé du discours du Ministre le 4 octobre, plaçant les garanties en matière de règles de gestion (les « filières de gestion ») au même niveau d'importance que le principe de globalité de la fusion, à une traduction bien étriquée : les filières sont incontournables mais temporaires (« *moins ça durera plus ce sera clair* »), elles ont été ça et là dépeintes comme « biodégradables » et en tout cas ne pourront pas s'opposer en premier lieu à la nécessité de service.

La mise en place des « passerelles », permettant la mobilité entre les filières de gestion, se ferait plutôt par détachement ou sur certains postes à profil ou pour répondre à des «urgences sociales», voire par un quota réservé à chaque filière dans les mouvements de mutations de l'autre. Quelques dizaines de mutations transversales seraient possibles, mais elles s'effectueraient toutes en dérogation aux règles des anciennes directions!

Enfin, une fois les filières de gestion réduites aux seules modalités d'affectations, l'administration envisage d' «harmoniser» toutes les autres pratiques de gestion sous réserve de l'incontournable et omniprésente « nécessité de service ».

Le décor est ainsi planté sans ambiguïté : la fusion reposera donc en premier lieu sur la contrainte, en assujettissant chaque règle à la décision de l'autorité administrative : aucune définition des modalités de gestion en local, libre choix individuel du module ARTT certes généralisé mais sous réserve d'un « règlement intérieur », ...

**Le SNUI et SUD Trésor ont bien sûr d'autres exigences, qu'ils ont rappelées au coordonnateur :**

- **Les agents doivent pouvoir exercer leurs choix dans la transparence, la clarté des règles et la lisibilité des postes.** La fusion est l'occasion pour le Ministre d'envoyer un message de confiance et non de défiance aux agents en plaçant l'expression de leurs souhaits géographiques et fonctionnels au premier plan.

- **La nécessité de service doit rester l'exception.** Dans un contexte de suppressions d'emplois et de polyvalence accrues, la déconcentration des décisions de gestion (affectation, temps partiel...) à l'appréciation de l'autorité locale n'est qu'une délégation du pouvoir de dire non ! Les agents ont besoin de stabilité et de lisibilité des règles, et non de se sentir en insécurité professionnelle croissante.

- **Les passerelles pourraient se concevoir comme une simplification des détachements, peu opérants entre les deux directions actuelles, or l'architecture dessinée par le ministère tient pour l'instant de l'usine à gaz !** Le SNUI et SUD Trésor ont rappelé leur opposition aux postes à profil, ainsi qu'à la perspective de quotas imposés entre les deux filières. Nous avons aussi jugé négativement l'alimentation des passerelles par la recherche de solution de facilité de gestion par l'administration des urgences sociales. Sur ce point, nous avons réaffirmé que le volume des passerelles passera uniquement par la décision de pourvoir tous les postes et non par la multiplication des entorses aux règles existantes.

- Comment imaginer qu'une politique systématique de quotas aidera à trouver de meilleures perspectives pour une future harmonisation, alors que depuis deux ans cela n'a pas été possible pour les agents des Domaines ? Pourquoi construire des mécaniques complexes et génératrices d'exclusions et d'injustices alors que les enjeux de la fusion nécessitent plutôt de l'apaisement et des relations professionnelles pacifiées ? Pourquoi préjuger que le libre choix d'ARTT pour chacun posera nécessairement problème ?

- **L'harmonisation des règles de gestion ne peut se concevoir que « par le haut »**, c'est-à-dire en offrant des perspectives d'amélioration aux agents des deux filières et non vers le plus petit dénominateur.

**Sur ces questions essentielles qui vont peser pendant des années sur le quotidien des agents de la DGI et de la DGCP, le Ministre doit prendre la mesure de l'exigence des personnels, du mécontentement né de décisions toujours conflictuelles (dérogations aux règles d'affectation locales à la DGI par exemple) et de la volonté profonde des agents de ne pas voir se dégrader encore les garanties collectives et individuelles auxquelles ils sont très attachés.**

**Les enjeux sont clairs, il va falloir nous battre pour enrayer la spirale de déréglementation engagée dans chacune des administrations, poursuivie et accentuée par les orientations actuelles du Ministre. Les agents ont des droits et ne les laisseront pas laminer par la fusion. Le SNUI et SUD Trésor y veillent.**

Paris, le 4 février 2008.